

telle ou telle partie de l'auditoire, quand ce n'est pas — comble d'excès — contre des personnes déterminées?...»

La prédication paroissiale, en même temps qu'elle est la plus nécessaire, est à bien des égards, la plus facile «... Pendant des années et des années, monter en chaire chaque dimanche, dans la même église, devant le même auditoire, le saisir, l'intéresser, l'instruire, c'est là, pour moi, une œuvre de grand mérite et qui demande un travail sérieux.» D'un autre côté, seul, le curé peut enseigner avec cette autorité simple et familière que ne peut avoir un prédicateur de passage.

Le pasteur doit-il se désintéresser de ces questions brûlantes et partout à l'ordre du jour et ne pas enseigner, à ce sujet, l'occasion échéant, la vérité? Le prêtre, tout en ayant bien soin de s'élever au-dessus des *contingences*, de tous les partis, a le droit, même le devoir de dire son mot sur les problèmes dans lesquels sont engagés les plus hauts côtés de la vie morale de l'homme. « Au fond, toute question politique, au sens élevé du mot, et toute question sociale est une question morale... »

Le curé a besoin alors de beaucoup de tact. Gare aux attaques personnelles! Il pourra suivre dans ses instructions, selon les recommandations les plus formelles de ceux qui ont autorité dans l'Eglise, l'ordre tracé par le *Catéchisme du Concile de Trente*. Dans « les matières traitées par ce livre admirable il rencontrera, au fur et à mesure, les questions les plus actuelles et les plus vivantes. » Voilà le *manuel-type* de l'enseignement théologique et catéchistique.

Prenons, par exemple, la question de la foi, de sa nature, de sa portée, de sa nécessité, de ses rapports avec la raison — question si actuelle de nos jours à cause des nombreuses attaques dont la foi est l'objet de la part d'une partie considérable de la presse contemporaine. — On trouvera les éléments féconds d'une série d'instructions très nourries et très opportunes sur ce sujet dans les deux ou trois pages de commentaires que le *Catéchisme* du Concile consacre au premier mot du symbole: *Credo*.

A propos du septième précepte: *furtum non facies*, le *Catéchisme* pose les fondements de la propriété et en établit non seulement les devoirs, mais encore « les saintes servitudes. »